

ABONNEMENT.

Saumur. 30 fr. 16 8
poste: 35 fr. 18 10

On s'abonne:

A SAUMUR, Au bureau du Journal en envoyant un mandat sur la poste. chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annales, la ligne... 20 c. Réclames... 30 Faits divers... 75

RÉSERVES SONT FAITES Du droit de refuser la publication des insertions...

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.

On s'abonne:

A PARIS, A L'AGENCE HAVAS 8, place de la Bourse,

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 30 OCTOBRE 1884.

A MEDITER

On s'étonnait, il y a un mois, dit le National, de ce que M. Ferry refusait de...

En présence d'une politique gouvernementale aussi éhontée, le National se demande ce que l'avenir nous réserve.

Chronique générale.

La commission de l'armée a donné mandat à M. le baron Reille de se rendre auprès du ministre de la guerre...

On lit dans la Lanterne:

« Est-il vrai que le ministre de la guerre ait acheté des poudres en Allemagne? »

La nouvelle que M. Casimir Périer, sous-secrétaire d'Etat au ministère de la guerre, s'est fait porter en tête de la promotion de croix de la Légion d'Honneur...

PROCÉDÉS RÉPUBLICAINS.

Tout fonctionnaire qui n'est pas affilié à la secte maçonnique, et qui est soupçonné d'aller à la messe, est victime de la plus lâche délation et révoqué impitoyablement.

Nous avons prouvé cent fois cette vérité. Le Monde nous en fournit une démonstration nouvelle. Dans l'Ardèche, la guerre à l'enseignement religieux...

Une note insérée dans le journal qui est l'organe officieux de la Préfecture, déclare que les fonctionnaires, tels que gendarmes, facteurs, receveurs-buralistes, etc., qui se permettent d'envoyer leurs enfants aux écoles congréganistes seront soumis à la révocation.

En exécution de cette menace, M<sup>lle</sup> Humbert, institutrice adjointe à l'école laïque de filles de Lavoulte, vient d'être relevée de ses fonctions et remplacée parce que son père, honorable sous-officier de gendarmerie, avait envoyé son fils à l'école libre de Privas.

A Viviers, M. Vauclerc, receveur-buraliste, vient de se voir révoqué et privé de son bureau parce qu'il avait refusé de prendre part au banquet offert au sénateur Chalamet le dimanche 12 octobre...

Le bureau qu'on lui enlève si brutalement et qui constituait une partie de ses moyens d'existence a été immédiatement donné à un relieur du pays, qui n'avait d'autres titres à cette faveur que ses opinions radicales avancées.

Ces faits révoltants et les laïcisations d'écoles, qui s'opèrent sur une grande échelle, provoquent une indignation générale.

Nous réservons nos sympathies pour les victimes, hélas! trop nombreuses de la tyrannie opportuniste.

Les membres de la minorité de la commission du Tonkin se sont réunis hier matin pour examiner la situation faite par les exigences de M. Jules Ferry.

Ils ont décidé que, si la majorité de la commission se soumettait à ses exigences, ils donneraient leur démission.

On télégraphie de Berlin au Morning Post:

« J'apprends de bonne source qu'une convention a été signée entre l'Allemagne et la France au sujet des relations commerciales de ces deux puissances dans leurs colonies. »

« Ce document, qui n'a pas été publié dans le Livre Jaune français, ne sera rendu public qu'après la clôture de la Conférence de Berlin. »

LA GUERRE AVEC LA CHINE.

Le Times publie la dépêche suivante de Fou-Tchéou:

« L'occupation de Kelung et de Tamsui a été effectuée par les Français presque sans résistance. Les forces chinoises ont évacué les forts dès le commencement de l'affaire. Elles ont perdu environ 420 tués et 200 blessés, tandis que les pertes françaises sont insignifiantes. »

« Les Français ont débarqué des troupes pour occuper les forts évacués, et n'ont rencontré que peu de résistance en s'emparant de toutes les fortifications. »

Par un télégramme, daté du 27, l'amiral Courbet informe le ministre de la marine qu'il continue à opérer le blocus de l'île Formose, et cela sans obstacles sérieux.

La Patrie publie une lettre de Saïgon en date du 2 septembre, où nous lisons les informations suivantes:

« La garnison de Saïgon, comme celles

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

STÉPHANETTE

PAR BERNARD SEIGNY

— Ah! ah! crièrent-ils tous. — Qu'as-tu à répondre, Trémière? dit Cicé. — Celle qui est l'amoureux de M<sup>lle</sup> Phanelle? — Phanelle de Romanin, dame de Brulx, présidait une cour d'amour au XII<sup>e</sup> siècle, répartit Sabran. N'est-ce pas vrai, vous autres du Midi? Deux ou trois voix répondirent: oui, oui! A ce mot de Stéphanette, Jean s'était levé; il essayait plus de rire. Sa physionomie exprimait un mélange de douleur et de colère. — Laissons cela, je vous prie, messieurs, dit-il. Mais ses camarades ne comprenaient pas la crainte qu'ils commettaient. Ils insistèrent. Ces têtes folles se piquèrent au Sabran rempli les verres des vingt jeunes gens. — Mes camarades, dit-il, je porte la dernière santé. Allons, Trémière, lève ton verre avec nous. Jean leva son verre, espérant qu'il ne serait plus question de lui.

— Je bois, dit l'impitoyable Sabran, à la belle Stéphanette!

Jean, d'un mouvement violent, jeta sur le plancher son verre, qui se brisa en mille pièces.

— Elle est morte! s'écria-t-il.

Et, se frayant un passage parmi ses camarades stupéfaits, il sortit, afin de cacher les larmes de colère et de chagrin qui l'étouffaient.

Cet incident lui fut extrêmement pénible. Sa résolution fut prise à l'instant.

— Je quitterai les gardes du corps, pensa-t-il; on m'y connaît trop à présent; et je prendrai du service dans un régiment actif.

Quelques jours après, en effet, grâce à la protection de plusieurs personnages influents à la cour, dont il s'était attiré l'estime, Jean de Trémière était nommé lieutenant aux grenadiers de la garde, à Paris.

Quand il annonça cette nouvelle à son oncle, il ne lui raconta pas la scène qui avait motivé son changement de corps, et fit valoir seulement auprès du vieillard, que la vérité eût inutilement ému, le désir qu'il avait d'avancer, et de faire campagne si l'occasion s'en offrait.

XIV

Un matin de printemps de cette même année, deux femmes, qui revenaient du marché, descendaient en causant la place Sainte-Croix.

— Tu es sûre qu'il est très-malade? disait l'une.

— Oui, répondait l'autre. La voisine d'en face l'a vu par la fenêtre qui se tordait en criant comme un possédé.

— C'en est un, ma chère, et un vrai.

— Tenez, avant-hier, justement le jour où ça lui a pris, ma cousine, qui passait dans la rue, à la brune, a vu de la flamme rouge sortir de la cheminée.

— Ce n'est pas bon signe. Sa fille le soigne?

— Oui, et toute seule. Personne autre n'ose approcher. Vous comprenez, ma chère, un homme pareil! Ce n'est pas moi qui voudrais le soigner.

— Ni moi non plus. A revoir, la Gerbot.

— A revoir.

Les deux femmes se séparèrent, l'une descendit la rue Baudrière, l'autre prit la rue Saint-Laud.

Le brocanteur Hudoux était, en effet, très-malade. Une fièvre intense l'avait saisi, puis le délire était venu, et ne l'avait plus quitté.

On était au matin du troisième jour. Aucun mieux ne s'était produit. Stéphanette soignait et veillait son père.

Assise près de la cheminée, où brûlait un feu de sarments, à demi engourdie par la fatigue de deux nuits sans sommeil, elle égrenait son chapelet, s'arrêtant parfois pour écouter la respiration haletante du malade couché au fond de la chambre, dans un lit à grands rideaux jaunes. Quelque

courageuse qu'elle fût, la jeune fille se sentait envahir peu à peu par une sorte de frayeur à laquelle échappent rarement les personnes les plus braves, lorsqu'elles demeurent seules, pendant de longues heures, au chevet d'un homme en délire.

Le délire du brocanteur était effrayant.

Par moments, des visions étranges passaient dans son esprit, et le secouaient de la torpeur où il était plongé. Il se redressait en sursaut, les menaçait, leur adressait des paroles incohérentes, au milieu desquelles Stéphanette discernait des aveux qui la faisaient frissonner, et qui jetaient une lueur sinistre sur le passé de cet homme.

Si ces fantômes s'évanouissaient pour un instant, si Stéphanette parvenait à le faire se recoucher, dans son sommeil il croyait voir, accroupis en face de lui, deux démons aux yeux de chèvre qui le regardaient en ricanant, et, de leurs pattes velues, attiraient lentement à eux les draps du lit.

Vers trois heures de l'après-midi, Hudoux eut un accès plus fort et plus long que les autres. Il se souleva brusquement, se tourna du côté du mur, et leva les bras en l'air en poussant un cri éauvage. Une effrayante vision le hantait: toutes les victimes qu'il avait faites au temps de la Terreur, multitude de tous les âges, rappelées par la remords du fond de leurs tombeaux, passaient une à une devant le moribond. Ces ombres légères, visibles pour lui seul, sortaient de la ruelle, comme

de toutes les autres places de la colonie, est aujourd'hui réduite à sa plus simple expression.

» Toutes les troupes disponibles, en effet, ont été dirigées sur le Tong-King et mises à la disposition du général Brière de l'Isle.

» On cite tel colonel qui, en ce moment, n'a pas trois cents hommes sous ses ordres; c'est une désorganisation complète. »

On a donc dégarni complètement la Cochinchine pour protéger le Tonkin; mais que deviendrait notre colonie si des troubles y éclataient subitement? Les forces si réduites qui la gardent seraient impuissantes à combattre le désordre.

Comme l'idée de mobiliser un corps d'armée effraye notre gouvernement et qu'il est difficile d'envoyer des renforts considérables sans désorganiser l'armée, on songe, dit-on, à recourir aux Arabes qu'on enrôlerait pour cette expédition.

C'est précisément parce que les Arabes peuvent faire d'excellents soldats, que la mesure nous paraît dangereuse. N'y a-t-il pas à craindre que ces Arabes qui ont le sang belliqueux, une fois qu'ils auront acquis l'instruction militaire, la science de l'organisation et surtout l'esprit de discipline, n'en profitent à leur retour en Algérie pour susciter une insurrection formidable?

L'exemple des cipayes dans les Indes anglaises devrait servir de leçon. Quand ces troupes indigènes sont devenues des soldats, elles ont mis l'Angleterre à deux doigts de sa perte.

#### BULLETIN FINANCIER.

Paris, 29 octobre.

On discute encore sur les Rentes; mais le mouvement est à la reprise malgré les efforts constants des baissiers. Il y a découvert un peu sur tout et d'ici deux jours il va falloir équilibrer les positions.

Le 3 0/0 fait 78.20, l'amortissable 79.60, le 4 1/2 109.30.

La Banque de France cote 5,025 fr.

Le Crédit Foncier est à 1,295 fr. Les Obligations Foncières et Communales sont très-demandées. Les capitaux qui se destinent aux valeurs à lots se portent de préférence sur ces titres qui ont encore une marge certaine de hausse. De plus, ils participent chaque année à six tirages de lots variant de 1,000 à 100,000 fr. L'Obligation Communale 3 0/0 nouvelle se traite à 440 fr. Elle n'a donc plus à gagner que 5 à 10 fr. pour se niveler avec les anciennes.

La Banque de Paris est à 722.50, la Société Générale à 457.50, la Banque d'Escompte à 512.50, le Crédit Industriel et Commercial à 680.

On lit dans le journal italien *Bolletino della finanze*, les renseignements suivants sur les chemins de fer italiens :

« Les membres de la commission se seraient mis d'accord pour terminer au plus tôt leurs travaux. »

D'autre part, l'*Economista* croit savoir que non-seulement les conclusions du rapport seront favorables, dans leur ensemble, au projet ministériel, mais qu'elles feront justice des tentatives qui ont été faites en vue de créer une atmosphère de défiance autour des conventions.

Les Chemins de fer Méridionaux s'inscrivent aujourd'hui à 655 fr.

Le Suez se négocie aux environs de 1,905. Les recettes pour hier ont été de 150,000 fr.

Les valeurs Internationales sont en progrès : la Banque Ottomane à 568.75, le Turc à 8.27 1/2, l'Égypte à 325 fr.

des brouillards que le vent chasse le matin sur la face des marais, et montaient lentement jusqu'au ciel de lit qu'elles traversaient sans effort. Elles se succédaient sans intervalle, de sorte que les pieds de l'une touchaient la tête de celle qui suivait.

Lui, hagard, le corps penché en avant, il les nommait à mesure, chacune par leur nom, sans hésiter, avec une effrayante lucidité de mémoire. On eût dit qu'il appelait le registre de la Commission Militaire :

— Jacqueline Jacquier, fusillée, disait-il; Hersende Vogle, guillotinée; La Haie des Hommes, guillotiné; Alfred Bart, fusillé; la belle La Sorinière, guillotinée...

La liste était longue. Stéphanette écoutait, épouvantée. Tout à coup, le malade se mit à trembler de tous ses membres, et s'écria : « Pourquoi viens-tu aussi? » d'un ton si douloureux que Phanette se leva, et vint s'agenouiller auprès de lui.

— Père, couchez-vous, dit-elle, ce n'est rien.

— Comment, rien?... ta mère, Phanette, ta mère!... Vois-tu comme le rideau tremble?

— C'est le vent qui passe sous la porte, mon père.

— Et ses yeux, qui éclairaient toute la chambre?

— C'est la flamme du sarment, là-bas.

— Pourquoi viens-tu me tourmenter aussi? répétait le misérable. Tu vois bien qu'elle n'est pas morte;... qui en veut? personne? Eh bien,

L'Italien est ferme à 96.67 1/2. Les Consolidés anglais sans changement à 100 5/8.

Même fermeté sur les chemins de fer français : le Nord à 1,625, le Lyon à 1,235, l'Orléans à 1,305, le Midi à 1,157.50, l'Est à 685, l'Ouest à 815.

#### BIBLIOGRAPHIE

LA FOI, SA NATURE, SES PRINCIPAUX CARACTÈRES ET SA NÉCESSITÉ

Par M. l'abbé MÉRIT, chanoine honoraire de la cathédrale d'Angers, curé de Saint-Pierre de Saumur. — Un vol. in-8°, de 407 pages. — Tours, Caillet, éditeur.

Offrir aux esprits cultivés et sérieux, soit qu'ils acceptent avec obéissance les enseignements de l'Église, soit qu'ils flottent indécis aux vents des doctrines indépendantes, un traité savant de fond et de méthode aussi bien qu'attrayant de forme, sur le sujet si capital de la vertu de foi, telle a été la pensée de M. l'abbé Mérit en composant le bel ouvrage dont le titre précède ces lignes.

Que de chrétiens, vivant dans la tourbillon de la société actuelle, sont incapables de se rendre compte à eux-mêmes de la foi à laquelle ils se soumettent aveuglément, trop aveuglément peut-être, car, comme le dit saint Thomas, le croyant doit avoir les yeux ouverts pour voir les motifs sur lesquels s'appuie sa croyance; *Non crederet, nisi credendum esse videret*. La foi repose sûrement et dignement sur son motif. Elle y tient comme la statue à son piédestal.

La crédulité, au contraire, ne s'appuie à rien; elle s'agenouille et encense, quel que soit le Dieu ou l'idole offert à ses adorations. Que de chrétiens, cependant, ont, à leur insu, la crédulité et non la foi! Que de notions erronées sur la foi théologique ont cours parmi les gens du monde! Quelle confusion dans leur esprit entre la foi souverainement sage, souverainement raisonnable, et la crédulité éminemment irrationnelle et condamnable! N'importe-t-il pas de dissiper cette méprise, d'éclairer ces ténèbres?

La foi surnaturelle, la foi telle que l'exige l'Église, n'est-elle pas le fondement de la vie chrétienne dans l'individu et dans la société?

L'homme sans foi en Dieu révélateur et législateur, nous le voyons assez à l'heure qu'il est, détruisant autour de lui par l'indépendance de ses jugements, la témérité de ses systèmes, la hardiesse de ses négations. Nous le voyons faisant sortir de jour en jour plus loin de la vraie route le char de la civilisation et du progrès.

C'est bien le moment de signaler à toutes les âmes qui cherchent à se reposer dans la vérité, un livre de réel mérite où elles trouveront exposé magistralement le moyen de s'affermir dans la foi ou de l'embrasser avec une ardeur convaincue, si elles ne possèdent pas ce trésor!

Ce livre a été jugé par une autorité que personne ne récusera. L'éminent évêque du diocèse au clergé duquel appartient l'auteur, a caractérisé l'ouvrage qui nous occupe

ni moi non plus!... je l'ai jetée, c'est vrai, mais elle vit encore... la voilà;... toi seule tu es morte, ta belle tête a roulé, blanche et rouge... Horreur! je suis damné!

Et le brocanteur ferma les yeux, se renversa en arrière, et retomba sur le lit en murmurant :

— Mon Dieu, ayez pitié de moi!

— Courez vite chercher le prêtre, dit sœur Doctroée qui venait d'entrer, et qui avait entendu ces derniers mots du moribond, courez vite; il le recevra peut-être maintenant... s'il n'est pas trop tard, ajouta-t-elle quand Stéphanette fut partie.

Elle s'approcha de Hudoux. Il était inerte, tous les muscles de son corps étaient violemment tendus, il respirait encore faiblement.

Le prêtre arriva.

C'était un vieux chanoine du chapitre de Saint-Maurice, l'abbé Sébastien Marteau, qui, pendant la Révolution, s'était caché à Angers, et, depuis, se tenait à la disposition des curés de la ville pour les suppléer en cas de besoin. Le curé de la paroisse étant absent, il était venu.

— Laissez-nous seuls, dit-il aux femmes.

Il s'assit auprès du lit, attendant que Hudoux sortit de cette espèce de léthargie, car il espérait qu'à la suite de cette crise la raison reviendrait au malade.

(A suivre.)

BERNARD SEIGNY.

dans quelques pages précieuses qui précèdent l'entrée en matière.

La forme comme le fond y est justement louée. M. l'abbé Mérit n'est point à son coup d'essai. Une étude remarquable sur l'esthétique avait déjà révélé un écrivain de marque. Dans la nouvelle étude sur la foi, le style a encore grandi, l'exposé de la doctrine gagné en précision, l'argumentation en vigueur.

Grandes à coup sûr étaient les difficultés à vaincre. Comme le fait remarquer M<sup>r</sup> Freppel, l'analyse de l'acte de foi envisagé dans son principe, dans son objet et dans ses motifs, est l'une des matières les plus délicates de la théologie. De plus, pour placer cette théorie au niveau des intelligences peu ou point versées dans la méthode et la terminologie scholastiques, il a fallu, tout en gardant la vigueur de langage traditionnelle, prêter à la vérité tous les ornements qu'elle comporte.

L'auteur nous le dit : ce qui a inspiré son œuvre et lui a donné le ton, c'est le devoir d'être utile à ses lecteurs. Ce qu'il a recherché de parti pris, c'est la clarté, mais la clarté pleine, profonde, qui montre quelque chose à qui regarde attentivement, non cette clarté vide et trompeuse qui ne montre rien et ne laisse dans l'esprit que l'illusion d'avoir vu.

Hommes du monde, droits et généreux, tourmentés des questions de l'heure présente, inquiets de celles qui intéressent l'avenir; intelligences cultivées, nées actives, qui languissez malades d'anémie religieuse, prenez le livre de M. l'abbé Mérit, nourrissez-vous de l'aliment que vous offre ce prêtre savamment pieux, *piè sciens, scienter pius*, suivant la belle expression de saint Augustin.

Sûrement, vous ne le fermerez pas sans vous sentir pressé d'un aiguillon irrésistible dans votre élan vers la foi, ou fortifié dans la calme possession de ce bien sans prix.

Abbé J. DOMINIQUE.

#### CHRONIQUE LOCALE

ET DE L'OUEST.

RECrutEMENT. — CLASSE DE 1884.

Le Maire de la ville de Saumur rappelle à ses administrés que l'article 8 de la loi militaire du 27 juillet 1872 prescrit aux jeunes gens susceptibles d'être portés sur les tableaux de recensement, à leurs parents ou tuteurs, de faire la déclaration nécessaire pour l'inscription sur ces tableaux. En conséquence, les jeunes gens omis seront reportés à la classe suivante, ce qui retardera leur libération.

Les jeunes gens seront, d'après la notoriété publique, considérés comme ayant l'âge requis et tenus de suivre la chance du numéro qui échoira au tirage, à moins qu'ils ne produisent avant ce tirage un extrait de naissance régulier, ou, à défaut, un document authentique.

Les jeunes gens omis sur les tableaux de recensement, par suite de fraude ou de manœuvres frauduleuses, seront déferés aux tribunaux; ils pourront être punis d'un emprisonnement d'un mois à un an, et, en cas de condamnation, seront, après l'expiration de la peine, inscrits en tête de la liste du tirage, où les premiers numéros leur seront attribués de droit.

Les jeunes gens qui désireraient passer la visite du Conseil de révision dans un département autre que celui où ils tireront au sort, doivent en faire la demande au fonctionnaire chargé de présider aux opérations de ce tirage.

TOUJOURS LES MENSONGES DU « VOLTAIRE »

Nous lisons dans l'*Anjou* :

« Le *Voltaire* continue à mériter son nom, et nous continuons, de notre côté, à relever les mensonges de cette misérable feuille.

» 1<sup>o</sup> Le *Voltaire* ment et sait qu'il ment quand, parlant des fonds remis, chaque année, à Monseigneur par le trésorier de la Caisse de secours « pour les besoins extraordinaires du clergé », il ose écrire en toutes lettres que ces fonds étaient consacrés aux « besoins extraordinairement personnels de l'évêque. » C'est là une infâme calomnie. Les noms des ecclésiastiques bénéficiaires figurent sur les livres; M. Norbert-Rodière

en a pris connaissance et les deux trésoriers, MM. Grimault et Thibault, ont témoigné que jamais un centime n'avait été perçu par M<sup>r</sup> Freppel. Quand il est permis de diffamer ainsi, impunément, le chef d'un diocèse, on peut dire que la justice ne protège plus l'honneur des personnes.

» 2<sup>o</sup> Le *Voltaire* ment et sait qu'il ment, lorsque, parlant de la comptabilité tenue par les deux derniers trésoriers, MM. Grimault et Thibault, les seuls qui aient fonctionné sous l'épiscopat de M<sup>r</sup> Freppel, il dit : « Ce n'est plus du désordre, c'est du gâchis organisé. » Il a été reconnu et constaté par MM. Norbert-Rodière et Soyer, délégués du ministère, que, sur une période de 14 années, et avec un maniement de fonds d'environ un million, les erreurs de la comptabilité ne pouvaient excéder deux ou trois cents francs, au total. Nous souhaitons qu'il en soit de même pour la Caisse du *Voltaire* et même pour celle de l'État.

» 3<sup>o</sup> Le *Voltaire* ment et sait qu'il ment quand, parlant des établissements fondés par M<sup>r</sup> Freppel, il cite « les collèges libres de Combrée, de Mongazon, de Lesvières. » Car, renseigné comme il l'est par l'administration des Cultes, il ne pouvait pas ignorer que les collèges de Combrée et Mongazon ont été fondés quarante et cinquante ans avant l'épiscopat de M<sup>r</sup> Freppel, et que le prétendu collège de Lesvières n'a jamais existé que dans l'imagination de M. Z... Et voilà des gens qui parlent de dévoiler une adjonction ! Le collège Lesvières ! On en rira longtemps en Anjou...

» 4<sup>o</sup> Le *Voltaire* ment et sait qu'il ment, lorsque, calomniant indignement la mémoire d'un vénérable prélat, il ose dire que « M<sup>r</sup> Angebault, cela est surabondamment démontré, s'est lancé dans des opérations ruineuses et que ses infortunes financières ont abrégé son existence. » — Car, sauf une perte de 40,836 fr. loyalement accusée sur la Rente française et la Rente pontificale (le *Voltaire* et ses patrons n'ont-ils jamais subi de mécompte pareil ?) M<sup>r</sup> Angebault ne s'est engagé dans aucune opération de ce genre. Il est mort paisiblement à 80 ans, et quand le rédacteur du *Voltaire* et M. Flourens auront atteint cet âge-là, il sera permis d'attribuer leur mort à des causes toutes naturelles.

» 5<sup>o</sup> Le *Voltaire* ment et sait qu'il ment, lorsqu'il attribue à un manque d'ordre et d'économie les excédents de dépenses qui se sont produits, pendant plusieurs années, dans la Caisse de secours. Car, avec les pièces qui lui ont été transmises par l'administration des cultes, ils ne pouvaient pas ignorer que ces excédents de dépenses provenaient : 1<sup>o</sup> de ce que le nombre des ecclésiastiques du diocèse d'Angers s'étant accru de 200, le chiffre des secours et des pensions de retraite avait augmenté dans les mêmes proportions; 2<sup>o</sup> de ce que, pour ménager les ressources des fabriques engagées dans des constructions ou réparations d'églises, les évêques d'Angers s'étaient contentés de leur demander le 20<sup>e</sup> au lieu du 6<sup>e</sup> sur le produit des chaises. Aussi a-t-il suffi d'une légère augmentation dans cette part contributive, pour changer les excédents de dépenses en excédents de recettes. Tout cela a déjà été dit et répété vingt fois, mais nous n'espérons pas le moins du monde convaincre, par là, le *Voltaire* et ses inspirateurs.

» Voilà assez de mensonges pour un jour. S'il plaît au *Voltaire* de revenir à la charge, nous sommes tout prêts, dût la feuille obscène de Paris continuer à nous appeler « la feuille des cagots angevins. »

ASSISES DE MAINE-ET-LOIRE.

L'ouverture des Assises du 4<sup>e</sup> trimestre 1884 aura lieu le lundi 40 novembre prochain, sous la présidence de M. Giron, conseiller, assisté de MM. Barberon et Dumont.

Dans la liste des jurés appelés à siéger pendant cette session, nous trouvons les noms suivants :

MM.

Louis Deniau, propriétaire à Varrains. Eugène Boucher, cultivateur à Saint-Martin.

Joseph Beauchesne, notaire à Ambillou. Louis Séchet, propriétaire à Saint-Lambert.

Charles Poitevin, propriétaire à Saumur.

DEUX MARIAGES.

Lundi dernier a été célébré, à Gizeux, le mariage de M. de Canisy, capitaine écuyer à l'École de Saumur, avec M<sup>lle</sup> de Contades.



Etude de M<sup>e</sup> PINAULT, notaire à Saumur.

## A VENDRE

Par adjudication amiable,  
Le jeudi 6 novembre 1884, à une heure,

En l'étude dudit M<sup>e</sup> PINAULT,  
**UNE GRANDE MAISON BOURGEOISE**

Située à Saumur, Grande-Rue, 71, au coin du chemin de la Butte-des-Moulins,

Comprenant plusieurs corps de bâtiments, jardins, cave, terrasse.

S'adresser audit M<sup>e</sup> PINAULT, notaire. (713)

Etude de M<sup>e</sup> LECOMTE, notaire à Brézé.

## A VENDRE UNE MAISON

Située à Saumur, rue de la Visitation,

Joignant l'église des Ponts, et appartenant à M<sup>me</sup> veuve LACOUR-DOYEN, de Saint-Cyr.

S'adresser à M<sup>e</sup> LECOMTE, notaire.

## A CÉDER

DE SUITE,

Pour cause de santé,

## UN MAGASIN DE VINS

EN GROS

Avec matériel complet  
Très-bonne Clientèle

On louerait en même temps la maison d'habitation attenante

Toutes facilités pour le paiement seront données

Pour renseignements, s'adresser chez M. DESCHAMPS fils, propriétaire à Saumur (Croix-Verte). (813)

## A LOUER

Pour la Saint-Jean 1885,

## LE MAGASIN

Occupé actuellement par M. MOURAUX, Grande-Rue, n° 1.

S'adresser chez M. LARDÉ, dans la même maison. (611)

## A VENDRE

POUR CAUSE DE DÉPART,

**JOLI PONEY, bon trotteur**

Avec ou sans voiture.

S'adresser au bureau du journal.

Etude de M<sup>e</sup> GAUTIER, notaire à Saumur.

## A VENDRE

PAR ADJUDICATION

Qui aura lieu à Saumur, en l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> GAUTIER, notaire, le **Jeudi 27 novembre 1884**, à une heure, En un ou plusieurs lots,

## La ferme de la Bibardière

Exploitée, à titre de ferme, par M. Louis Frémont,

Située près la Ronde, commune d'Allonnes, et par extension commune de Neuillé.

Elle comprend :

Commune d'Allonnes.

	CONTENANCE H. A. C.	MISE A PRIX
1. Les bâtiments de la Ferme, avec le puits et la pièce d'eau, le tout d'une superficie de.....	» 69 »	6.000 fr.
2. La prairie des Préaux, pré, contenant.....	» 42 »	1.680
3. Une pièce de terre labourable, au canton des Jardinières.....	1 25 30	3.880
4. Un pré, situé au canton des Souchets.....	» 27 »	1.000
5. Un autre pré, situé au même lieu.....	» 72 50	3.160
6. Un pré, situé au canton des Moullets.....	» 16 »	700
7. Un autre pré, situé au même lieu.....	» 20 »	830
8. Une pièce de terre labourable, au canton de la Cassoire.....	1 45 20	6.100
9. Une pièce de terre labourable, au même lieu.....	» 81 »	3.400
10. Une pièce de terre en pré, au même lieu.....	1 32 50	5.600
11. Une pièce de terre en vigne, au canton des Jardinières.....	3 34 50	10.000
12. Une pièce de terre à taillis, au canton des Malgagnes.....	3 25 »	8.200
13. Une pièce de terre en pâtis, au même lieu.....	» 10 50	320
14. Une parcelle de bois taillis, au canton des Bois-de-la-Casse.....	» 26 »	400

Commune de Neuillé.

15. Une pièce de terre labourable, au canton des Champs-du-Bellay.....	1 78 53	3.250
16. Une autre pièce de terre labourable, au même lieu.....	» 78 12	1.850
Total de la contenance...	16 83 15	
Total des mises à prix...		56.370 fr.

S'adresser, pour tous renseignements, avant l'adjudication, à M<sup>e</sup> GAUTIER, notaire, dépositaire des plans, titres de propriété et cahier des charges.

## Crédit à tout le Monde

PAR

## L'ÉPARGNE POPULAIRE

Maison de Vente à Crédit par Abonnement

ADMINISTRATION ET MAGASINS

3 et 5, Rue Plantagenet. — DEPOT, 4, Place Cupif,

ANGERS

SUCCURSALE, 87, rue d'ORLÉANS, SAUMUR

ON DEMANDE une demoiselle, pour tenir l'emploi de seconde, dans une maison de bonpèterie. Ecrire à M. G. THERRIN, chemisier, à Angers.

ON DEMANDE une femme de chambre sachant coudre et repasser. S'adresser au bureau du journal.

## Thés CHOCOLAT Vanille

Qualité supérieure

### GUÉRIN-BOUTRON

PARIS

Santé: 1 fr. 60; 1 fr. 80; 2 fr. et 2 fr. 50 le 1/2 kil. — Vanille: 2 fr., 2 fr. 50 et 3 fr. le 1/2 kil.

THÉS NOIRS mélange extra, qualité supérieure: 1 fr. 50; 2 fr. 50 et 4 fr. 25 la boîte.

A SAUMUR, chez MM. TROUVÉ, confiseur, ALLORY, GARREAU-RATOUIS, MOLLAY fils, négociants, et dans les principaux magasins d'épicerie et de confiserie. (235)

## Matelas neufs, Coutil fil,

DEPUIS 25 FR.

Pesant 16 à 18 kilos.

S'adresser, 58, quai de Limoges, chez M. LEPETRE. (900)

## FUMIER

ON DEMANDE à acheter le fumier de 3 ou 4 chevaux à l'année.

S'adresser au bureau du journal.

## AUX PERSONNES

Soucieuses de leurs Intérêts.

Par suite d'un achat important, BONVALET-GAUTIER, épicier, rue Nationale, 26, à Saumur, vendra à partir du 1<sup>er</sup> novembre prochain, le sucre raffiné 1<sup>re</sup> qualité 1 fr. 05 le kilogramme; il en sera de même pour tous les autres articles le concernant, qui seront vendus excessivement bon marché, tout en étant de parfaite qualité. (807)

M. BOUCHÉ, loueur de voitures, a l'honneur d'informer sa clientèle, qu'à partir du 1<sup>er</sup> novembre 1884, il se tiendra place de la Blange, 26. (814)

## Assurances sur la Vie

M. PERSAC, 53, Grande-Rue, à Saumur, agent de l'Equitable des Etats-Unis, compagnie d'assurances sur la vie et rentes viagères, fonds de garantie 275 millions, fonds de réserves 60 millions, assure dans tous les cas de mort par épidémies ou accidents; meilleur marché que les autres compagnies, donnant la totalité des bénéfices aux assurés.

S'adresser à M. PERSAC, pour tarifs et renseignements.

Demande un représentant dans chaque commune du département.

MANUFACTURE

DE PIANOS et HARMONIUMS

## LÉPICIER

Rue de Montreuil, 119, Paris.

26, RUE DE LA PRÉFECTURE, ANGERS. 12 Médailles d'or et autres.

Tous les Pianos et Harmoniums LÉPICIER (pouvant être choisis soit à Paris, soit à Angers), ainsi que les pianos ERARD et PLEYEL, sont garantis, livrés franco à Saumur par la Maison LÉPICIER, et accordés gratuitement pendant deux ans.

Demander les catalogues à Paris ou à Angers. Envoi franco. — Tout piano acheté par correspondance, ou ne répondant pas aux garanties données, est repris ou échangé sans aucun frais pour l'acheteur.

L'un des accordeurs de la maison, est en ce moment à Saumur. Adresser les demandes au bureau du journal.

## A L'ABELLE

Maison J. PÉRARE

22, rue Saint-Jean, 22,

DEMANDE :

Une apprentie pour la Mode ;  
Un apprenti pour la Mercerie ;  
Un petit garçon pour les courses. (787)

## LE PULICIDE

DESTRUCTEUR INFALLIBLE de tous les insectes nuisibles à l'homme, aux animaux domestiques et aux vêtements : Punaises, Puces, Poux, Mouches, Cafards, Artes, Moustiques, Pucerons, Araignées, Chenilles, Fourmis, etc.

Se trouve à la Pharmacie Centrale, chez M. E. D'HUY, rue de la Tonnelie, 27, dépositaire pour l'arrondissement de Saumur. (179)

Saumur, imprimerie P. GODET.

## COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 29 OCTOBRE 1884.

Valeurs au comptant	Clôture précé <sup>de</sup>	Dernier cours.	Valeurs au comptant	Clôture précé <sup>de</sup>	Dernier cours.	Valeurs au comptant	Clôture précé <sup>de</sup>	Dernier cours.	Valeurs au comptant	Clôture précé <sup>de</sup>	Dernier cours.
3 % .....	78 40	78 30	Est .....	783 75	785	Obligations.			Gaz parisien .....	530	525
3 % amortissable .....	79 70	79 60	Paris-Lyon-Méditerranée .....	1237 50	1235	Ville de Paris, oblig. 1855-1860 .....	510	507 50	Est .....	365	365
3 % (nouveau) .....			Midi .....	1157 50	1158 75	— 1865, 2 % .....	515 50	515 50	Midi .....	374 50	374
4 1/2 % .....	104	104 10	Nord .....	1627 50	1630	— 1869, 3 % .....	402 50	402	Nord .....	383	383
4 1/2 % (nouveau) .....	109 27	109 25	Orléans .....	1307 50	1310	— 1871, 3 % .....	394	392 50	Orléans .....	373 25	373
Obligations du Trésor .....	510	510	Ouest .....	815	815	— 1875, 4 % .....	511	510	Ouest .....	373	373
Banque de France .....	5030	5060	Compagnie parisienne du Gaz .....	1515	1512 50	— 1876, 4 % .....	512	510	Paris-Lyon-Méditerranée .....	373	374
Société Générale .....	457 50	457 50	Canal de Suez .....	1890	1900	Bons de liquid. Ville de Paris .....	515	514 25	Paris-Bourbonnais .....	373 50	373
Comptoir d'escompte .....	950	955	C. gén. Transatlantique .....	505	500	Obligations communales 1879 .....	446 50	445	Canal de Suez .....	562 40	561
Crédit Lyonnais .....	528 75	530				Obligat. foncières 1879 3 % .....	459 25	450			
Crédit Foncier, act. 500 fr. .....	1285	1300				Obligat. foncières 1883 3 % .....	335	354 75			
Crédit mobilier .....	250	250									

## CHEMINS DE FER — GARES DE SAUMUR

Ligne d'Orléans			Ligne de l'Etat (Service depuis le 19 Mai 1884)												
DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.			SAUMUR - MONTREUIL-BELLAY						MONTREUIL-BELLAY - SAUMUR						
Heures	Matin	Soir	Mixte matin	Omn. matin	Omn. soir	Omn. soir	Mixte soir	Mixte soir	Omn. matin	Mixte matin	Mixte soir	Omn. soir	Mixte soir	Direct. soir	
3 heures	8 minutes du matin	express-poste.	Saumur. (départ)	6 05	7 24	1 15	3 45	7 50	Montreuil-Bellay. (départ)	6 49	9 45	1 52	5 04	8 30	11 10
6	55	matin (s'arrête à la Poissonnière)	Chacé-Varrains	6 15	7 24	9	1 15	3 45	Brézé, Saint-Cyr-en-Bourg.	7 04	10 10	2 08	5 20	8 46	
9	13	matin, omnibus-mixte.	Brézé, Saint-Cyr-en-Bourg.	6 23	7 32	9 08	1 24	4 03	Chacé-Varrains	7 12	10 26	2 16	5 28	8 54	
1	25	soir.	Montreuil-Bellay. (arrivée)	6 39	7 52	9 28	1 46	4 37	Saumur. (arrivée)	7 23	10 39	2 28	5 40	9 06	11 39
3	32	soir, express.													
7	15	soir, omnibus.													
10	36	soir, omnibus (s'arrête à Angers).													
DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.			SAUMUR et MONTREUIL à THOUARS						THOUARS et MONTREUIL à SAUMUR						
Heures	Matin	Soir	Mixte matin	Omn. matin	Omn. soir	Mixte soir	Mixte soir	Omn. matin	Mixte matin	Mixte soir	Omn. soir	Mixte soir	Omn. soir	Omn. soir	
3 heures	26 minutes du matin	direct-mixte.	Saumur. (départ)	6 05	7 24	1 15	3 45	7 50	Thouars (départ)	5 40	8 58	1 07	4 20	7 45	
8	21	soir, omnibus.	Montreuil-Bellay	6 33	7 55	2 2	4 50	8 41	Brion-s-Thouet	5 58	9 10	1 19	4 30	7 57	
9	37	soir, omnibus.	Lernay	7 02	8 24	2 11	5 4	8 51	Lernay	6 07	9 18	1 28	4 37	8 06	
12	48	soir, omnibus-mixte.	Brion-s-Thouet	7 14	8 39	2 19	5 4	8 59	Montreuil-Bellay	6 49	9 45	1 52	5 04	8 30	
4	44	soir, omnibus (s'ar. à Tours)	Thouars (arrivée)	7 29	8 22	2 32	5 19	9 16	Saumur (arrivée)	7 23	10 39	2 28	5 40	9 06	
7	4	soir, omnibus (s'ar. à Tours)													
10	24	soir, omnibus (s'ar. à Tours) express-poste.													

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.

Hôtel-de-Ville de Saumur.

Certifié par l'imprimeur soussigné.